

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 Juillet 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 01/07/2026, modifiés le 02/07/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, BUHOT Caroline, CANO Alexandre (à partir de 20h21), DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica (à partir de 20h20), DESBROUSSES Jérôme, DROUET Nicolas, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah (à partir de 20h20), LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, MAHÉO Emilie, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusée ayant donné procuration : DUVIVIER Emmanuelle (donne pouvoir à DROUET Nicolas)

A été nommée secrétaire : BUHOT Caroline (article L.2121-15 du CGCT)

008 – Jeunesse / Finances - Tarifs de la Passerelle pour 2026/2027

Rapporteur : Madame DARTOIS Katiana, Adjointe

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 qui abroge l'encadrement des prix ;

Vu les délibérations relatives aux tarifs votés en Conseil municipal ;

Vu la réunion de la Commission Finances qui s'est tenue le 1^{er} Juin 2026 ;

Vu la réunion de la Commission Enfance Jeunesse qui s'est tenue le 30 Juin 2026 ;

Considérant le barème différencié en fonction du quotient familial adopté ;

A / Tarifs pour les résidents de Chevaigné**1 / Adhésion annuelle de la Passerelle**

La structure fonctionne avec une adhésion annuelle, du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante, appliquée par jeunes inscrits.

Pour les jeunes fréquentant la structure pour la première fois en Juillet ou en Août, l'adhésion ne sera pas facturée à nouveau à compter de Septembre.

La commission propose de maintenir la base de l'adhésion à la structure Passerelle à 50,00 €.

TRANCHES	Proposition Adhésion annuelle 2026/2027	Subvention municipale
A	20,00 €	60 %
B	25,00 €	50 %
C	27,50 €	45 %
D	30,00 €	40 %
E	32,50 €	35 %
F	35,00 €	30 %
G	40,00 €	20 %
H	50,00 €	Prix plafond

2 / Tarifs de la Passerelle

La structure accueille des jeunes âgés de 10 à 14 ans (les jeunes de 10 ans doivent être en classe de CM2).

Les coûts réels des services proposés par la Passerelle tiennent compte des subventions reçues par la CAF et la MSA.

Les familles peuvent utiliser des chèques CESU pour le règlement des factures.

Madame Katiana DARTOIS rappelle que les factures de l'ALSH peuvent également être réglées par CESU.

Les horaires d'ouverture de la passerelle en période de vacances scolaires sont de 13h30 à 18h30. Ils peuvent changer en cas de sortie à la journée.

La Passerelle peut également être ouverte en période périscolaire.

Madame Katiana DARTOIS précise que cette ouverture avant les vacances d'été permet d'accueillir et de fédérer les jeunes en période estivale.

Les jeunes ont accès, sur inscription, au restaurant municipal à partir de 12h00, au même tarif que les repas de l'ALSH. Ils ont également la possibilité de prendre seulement le repas. Le goûter n'est pas fourni.

A compter du 1er septembre 2026, les tarifs soumis au Conseil municipal sont les suivants :

TRANCHES	Subvention municipale	Tarifs 1/2 journée 2026/2027	Tarifs journée 2026/2027 avec encadrement renforcé
A, B	65 %	2,10 €	8,40 €
C	60 %	2,40 €	9,60 €
D, E	55 %	2,70 €	10,80 €
F, G	50 %	3,00 €	12,00 €
H	Prix plafond	6,00 €	24,00€

Monsieur Luc PERRIER questionne sur l'écart de tarifs entre la demi-journée et la journée (rapport de 4).

Madame Katiana DARTOIS rappelle que les tarifs de la Passerelle ne sont pas basés sur le coût réel.

Il s'agit de tarifs forfaitaires, basés sur le nombre d'animateurs et les activités proposées. Le tarif à la journée implique un encadrement plus conséquent car généralement il y a une sortie.

Elle indique qu'un travail a été fait sur les tarifs pour rendre attractif la Passerelle et ainsi attirer les jeunes.

Madame le Maire précise qu'il y a davantage d'usagers quand il y a des sorties.

3/ Tarifs des sorties

Comme pour l'ALSH, les sorties de la Passerelle seront facturées selon les tarifs précisés dans le tableau ci-dessous (activités et transport compris) :

	Sorties / Animations	Coûts 2026/2027	Tranches A et B (subvention municipale 55 %) *	Tranche C (subvention municipale 50 %) *	Tranches D et E (subvention municipale 30 %) *	Tranches F et G (subvention municipale 20 %) *
Petite sortie (exemple : Crée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	2,10 €	2,32 €	3,25 €	3,71 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine,	4	7,21 €	3,24 €	3,61 €	5,05 €	5,77 €

Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)						
Moyenne sortie (plage, Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)	5	13,17 €	5,93 €	6,59 €	9,22 €	10,54 €
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme, âne de Gautrais, Bowling, nuitée)	6	16,27 €	7,32 €	8,14 €	11,39 €	13,02 €
	7	19,55 €	8,80 €	9,78 €	13,69 €	15,64 €

*Le montant indiqué tient compte de la subvention municipale.

4/ Tarifs des veillées pour la Passerelle

Les coûts réels des services proposés par l'ALSH tiennent compte des subventions reçues par la CAF et de la MSA.

La commission Finances propose de fixer la base de la tarification d'une veillée ALSH à 10,10 €.

TRANCHES	Subvention municipale	Rappel Tarifs 2025/2026	Proposition Tarifs 2026/2027
A	62 %	4,18 €	3,84 €

TRANCHES	Subvention municipale	Rappel Tarifs 2025/2026	Proposition Tarifs 2026/2027
B	55 %	4,95 €	4,55 €
C	45 %	6,05 €	5,56 €
D	40 %	6,60 €	6,06 €
E	35 %	7,15 €	6,57 €
F	25 %	8,25 €	7,58 €
G	20 %	8,80 €	8,08 €
H		11,00 €	10,10 €

Les familles non résidentes sur la Commune pourront bénéficier des tarifs ci-dessus en fonction de leur quotient familial, dans la mesure où leur commune de domicile signe la convention d'accueil proposée par la commune de Chevaigné.

B / Tarifs pour les non-résidents (domiciliés dans une commune non conventionnée).

1 / Adhésion annuelle de la Passerelle

La structure fonctionne avec une adhésion annuelle, du 1^{er} Septembre au 31 Août de l'année suivante, appliquée par jeunes inscrits.

Pour les jeunes fréquentant la structure pour la première fois en Juillet ou en Août, l'adhésion ne sera pas facturée à nouveau à compter de Septembre.

La commission propose de maintenir la base de l'adhésion à la structure Passerelle à 50,00 €.

TRANCHES	Adhésion annuelle 2026/2027	Reste à charge de la Commune
A	40,00 €	10,00 €
B	42,00 €	8,00 €
C	44,00 €	6,00 €
D	46,00 €	4,00 €
	50,00 €	

2 – Tarifs de la Passerelle

TRANCHES	Tarifs 1/2 journée 2026/2027	Tarifs journée 2026/2027 avec encadrement renforcé
A	4,50 €	18,00 €
B	6,00 €	24,00 €
C	6,30 €	25,20 €
D	6,60 €	26,40 €

3 – Tarifs des sorties

	Sorties / Animations	Coûts 2026/2027	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Petite sortie (exemple : Criée, sortie dans les parc de Rennes)	1	4,64 €	3,71 €	4,54 €	4,59 €	4,64 €
	2					
	3					
Moyenne sortie (Patinoire, cinéma, piscine, Champs Libre en transport en commun, Ferme de la Bintinais, Criée en transport car)	4	7,21 €	5,77 €	7,11 €	7,16 €	7,21 €
Moyenne sortie (plage, Champs Libre en car, Parc de Brocéliande, accrobranche Mi-Forêt)	5	13,17 €	10,54 €	13,07 €	13,12 €	13,17 €
Grande sortie (Woopi, Laser Game, parc de la Bourbansais, découverte de la ferme , âne de Gautrais, Bowling, nuitée)	6	16,27 €	13,02 €	16,17 €	16,22 €	16,27 €
	7	19,55 €	15,64	19,45 €	19,50 €	19,55 €

4 – Tarifs des veillées

La commission a proposé de fixer la base de la tarification d'une veillée ALSH à 10,10 €.

TRANCHES	Proposition Tarifs 2026/2027	Reste à charge de la commune de Chevaigné
A	8,08	2,02
B	8,91	1,19
C	9,62	0,48
D	10,10	

Après délibération, le Conseil municipal :

- Décide l'application des nouveaux tarifs 2026/2027 de la Passerelle ainsi présentés, à compter du 1er septembre 2026,
- Autorise Madame le Maire à signer les futures conventions d'accueil des jeunes des communes extérieures au sein de la Passerelle de Chevaigné.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 6 Juillet 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Caroline BUHOT



Le Maire,
Sandrine VINCENT



Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 17 Juillet 2026
et Publication le : 17 Juillet 2026